

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE X. — PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours	134,460 »	540 »	135,000 »
CHAPITRE XI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget .	14,945 »	»	14,945 »
Total général du budget du ministère de la guerre fr.	44,543,060 »	160,540 »	44,703,600 »

89. — 4 AVRIL 1882. — Loi qui ouvre des crédits au département de l'intérieur (1).
(Monit. du 6 avril 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Il est alloué au département de l'intérieur des crédits, savoir :

1^o *Observatoire royal.* — Soixante-quinze mille francs (75,000 fr.) destinés à couvrir les frais de deux stations au Chili et aux États-Unis pour observer le passage de Vénus, 75,000 francs.

Cette somme sera ajoutée à l'article 55 du budget de l'exercice 1882, dans la colonne des charges extraordinaires et temporaires.

2^o *Expositions des beaux-arts.* — Quarante-cinq mille francs (45,000 fr.) pour couvrir les frais de la participation des artistes belges aux expositions étrangères, 45,000 francs.

Cette somme sera ajoutée à l'article 66 du budget de l'exercice 1882, dans la colonne des charges extraordinaires et temporaires.

3^o *Statistique générale.* — Quinze mille

francs (15,000) pour payer le complément des frais de rédaction et d'impression de l'Exposé de la situation du royaume, période de 1861 à 1875, 15,000 francs.

ART. 2. Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts par les ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

90. — 4 AVRIL 1882. — Loi contenant le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1882 (2). (Monit. du 6 avril 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget du ministère de l'intérieur est fixé, pour l'exercice 1881, à la somme de dix millions cent six mille sept cent quatre-vingt-un francs (fr. 10,106,781), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

(1) *Session de 1881-1882.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 février 1882, p. 231. — Rapport. Séance du 16 mars 1882, p. 238.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 21 mars 1882, p. 834-843, et 22 mars, p. 847. — Adoption. Séance du 22 mars 1882, p. 847.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 23 mars 1882, p. 12.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 mars 1882, p. 154.

(2) **CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 8 mars 1881, p. 302-303.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 3 février 1882, p. 216-224.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 28 février 1882, p. 637-649; 1^{er} mars, p. 649-664; 2 mars, p. 667-670 et 679-686; 3 mars, p. 687-698; 7 mars, p. 704-743; 8 mars, p. 721-728; 9 mars, p. 734-742; 10 mars, p. 747-758; 14 mars, p. 765-774; 15 mars, p. 781-789; 16 mars, p. 792-816, et 17 mars, p. 818-830. — Adoption. Séance du 17 mars, p. 830.

SÉNAT.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 22 mars 1882, p. 12.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 22 mars 1882, p. 102-109; 23 mars, p. 111-122; 24 mars, p. 123-138, et 28 mars, p. 139-153. — Adoption. Séance du 28 mars, p. 153.